



FORMATION INITIALE CHEF DE MANOEUVRE

Version du 06/01/2025

N° FICHE RS : RS5974 : Agrément de chef de manœuvre du SSLIA

Nom du certificateur : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Date d'enregistrement de la certification : 25/02/2022



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- ✓ Acquérir les connaissances règlementaires et technico-opérationnelles pour occuper le poste de chef de manœuvre en service et en intervention
- ✓ Connaître le management lors d'une garde S.S.L.I.A.
- ✓ Savoir gérer opérationnellement sur les techniques de secours à personnes et d'incendies
- ✓ Savoir s'adapter et gérer les différentes situations rencontrées



PROGRAMME :

MANAGEMENT

- Motivation, management et cheminement de l'information
- Distribution d'une mission
- Notion de travail collectif et notion pédagogique

TECHNIQUES OPÉRATIONNELLES

- Gestion d'une opération de secours à personnes
- Situations spécifiques
- Hygiène et entretien du matériel
- Mise en application des connaissances

INCENDIE

- Généralités sur la lutte contre les incendies, reconnaissance et direction d'un sauvetage
- Alimentation de l'engin pompe et établissements
- Protection des biens, déblai, surveillance



ÉVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION :

Tests de positionnement et évaluation certificative en fin de formation : épreuves théoriques et pratiques (mises en situations opérationnelles) de validation. Examen encadré par le SDIS 32.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale - Volume 1 - **Conception et exploitation technique des aéroports**
- Arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports
- Règlement (UE) n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aéroports



INDICATEURS QUALITÉ :

- Tarif indicatif : Nous consulter pour plus de précision
- Tarif CPF : 5442 € TTC
- Pourcentage de réussite 2024 : 100 %
- Indice de satisfaction 2024 : 99,50 %

INFORMATIONS



VOLUME HORAIRE

86 heures réparties en 2 temps : 52 h 30 en e-Learning / 33 h 30 en présentiel (sur site EFORSA)



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant exercer la fonction de chef de manœuvre définie par l'Arrêté du 18 Janvier 2007



PRÉREQUIS

- Certificat médical prévu par l'article 13 de l'arrêté du 18/01/2007
- Titulaire du diplôme de pompier d'aéroport sur un aéroport de catégorie 6+ ou pompier d'aéroport depuis au moins 2 ans sur un aéroport 5- qui passe 6+ (Cf. article 9 de l'arrêté du 18/01/2007)
- Titulaire du ou des permis de conduire (en cours de validité) requis pour la conduite des véhicules S.S.L.I.A. (Cf. article 10 de l'arrêté du 18/01/2007)



NOMBRE DE STAGIAIRES

5 personnes maximum par session



PÉDAGOGIE

- L'apprenant est considéré comme un véritable acteur et un partenaire essentiel dans la gestion de ses connaissances et dans le développement de ses compétences. Evaluation initiale, continue et certificative en fin de formation.



LIEU : Aéroport AUCH-GERS—32000 AUCH



DÉLAIS D'ACCÈS : selon planning



ACCUEIL PSH :

Nous apportons des réponses individualisées et adaptées. Nous contacter en amont.



LES PLUS EFORSA

- Le programme e-learning EFORSA permet de préparer en amont le futur apprenant et en aval de maintenir ses connaissances.